

Compte rendu de la séance plénière CHSCT du 20 novembre 2017

Analyse des circonstances de l'accident survenu le 1er juin 2017 concernant le dispositif paragrêle du CIS Blaye :

L'ADELFA (association départementale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques de la Gironde) et le SDIS 33 sont liés par un protocole qui prévoit la mise en activité des dispositifs paragrêle implantés sur 24 sites du SDIS 33 .

L'accident de Blaye n' a pas causé de blessés mais le départ d' un feu rapidement maîtrisé par les deux pompiers de « corvée ».

Un arbre de causes a été réalisé et des solutions préconisés pour éviter se genre d'accident, notamment avec la construction de bac de rétention.

Mais la question est de savoir pourquoi cette activité incombe encore au SDIS alors que nous avons compris que l' établissement allait se désengager de ce contrat avec ADELFA.

L'étude du protocole serait en cours...

Analyse des circonstances de l'accident survenu le 1er avril 2017 concernant le VSAV du CIS Saint-Médard-en-Jalles

C'est en retour d' intervention que le VSAV a été à l'origine d'une collision en chaîne impliquant trois véhicules tiers. Aucun blessé. Vitesse peu élevée (25 km /h avant freinage)

Les conclusions de l'analyse des circonstances mettent en exergue la chaussée glissante, l' inertie du véhicule, la circulation dense en accordéon, la baisse de vigilance du conducteur par ailleurs expérimenté titulaire du COD1 COD2 COD6.

Les dossiers ont reçu un avis favorable à l'unanimité.

Deux informations non soumis au vote ont été présentées :

Bilan des contrôles inopinés d' alcoolémie- campagne de prévention 2017

Tous les bilans des contrôles ont été négatifs.

La question de la mise en place des contrôles sur les drogues a été posée et un groupe de travail devait nous être proposé cette année. La réponse du Contrôleur Général est que le dépistage est fait lors de la visite médicale d' incorporation, et que plus globalement le volet légal doit être étudié.

Expérimentation d'un plan de déplacement sur le site de Pierre 1er

Ce dernier dossier a permis d' échanger sur les solutions équitables à choisir et le contrôleur général nous a fait savoir que 50 badges pour des places de parking seraient partagés à la faveur d'un tirage au sort à l'intérieur de chaque service pour une durée d' un an.

Cette séance était la première présidée par monsieur Dorthe vice-président du conseil départemental. Nous avons expliqué aux élus que notre absence de la plénière du 16 novembre (reportée au 30 novembre à défaut de quorum atteint) faisait suite à un problème d'acheminement des dossiers que nous n'avons pas pu consulter. Il nous était donc impossible de les soumettre à un vote.

Le président a compris cette démarche.

Notre union est le gage d'une bonne représentation de tous en faisant entendre une seule et même voix, malgré les jeux de pression habituels perpétrés pour « retourner » certains d'entre nous. En vain !

En conclusion nous avons exprimé l'urgence de nous emparer du dossier des incivilités frappant l'ensemble des intervenants du SDIS 33 et des zones sensibles comme les quais Paludatte depuis une dizaine d'années.

Un groupe de travail devait être créé en 2017 et il n'est toujours pas d'actualité.

Là encore les priorités des personnels et de leurs élus semblent très éloignées de celles de l'administration.

Pour les membres du CHSCT le secrétaire Emeric Mirallès